



COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

Pv affiché le 21.12.2017

Procès-verbal de l'assemblée communale du : 18 décembre 2017

Procès-verbal n° : 04

Séance présidée par : Kohler Jean-Philippe, président des assemblées

Secrétaire : Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées

Conseil communal : Jolissaint Didier, Barth Michel, Breton Albert,
Daucourt Yvan, Loutenbach Tony,
Rebetez Raphaël et Guillaume Jacques

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 09.10.2017
2. Discuter et voter le budget 2018 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales
3. Prendre connaissance du projet de place de jeux au Patet, accepter le crédit y relatif de Fr. 80'000.— à déduire la subvention de la LORO et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
4. Prendre connaissance du projet d'installation de 3 candélabres à la rue du 23-Juin, accepter le crédit y relatif de Fr. 25'000.-- et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
5. Divers

M. le Président présente les salutations aux citoyennes et citoyens et souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour la 4^e assemblée de l'année 2017. Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir. Il remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 45 ayants droit (majorité 23), l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2017 convoquée par tout ménage du 17 novembre 2017 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 42 du 22 novembre 2017.

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne MM Jean-Baptiste Petignat et Simon Schneider. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle compte une personne n'ayant pas le droit de vote. Il s'agit de M. Pierric Pouilly apprenti à l'administration communale.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 octobre 2017

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule

- *Le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture*

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 11.10.2017 et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter le budget 2018 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales

Pour l'entrée en matière M. le Président passe la parole à M. Didier Jolissaint.

M. Didier Jolissaint relève que comme le veut la pratique dans les communes, le conseil en place au terme de la législature élabore et soumet à l'assemblée le premier budget de la législature suivante ceci essentiellement pour assurer le fonctionnement des affaires courantes.

Ce soir le conseil soumet un budget de fonctionnement pour 2018 qui présente des charges à hauteur de Fr. 9'236'122.80 et des produits pour Fr. 9'307'774.75 soit un léger bénéfice prévisionnel de Fr. 11'651.95.

Ce résultat est obtenu sans changement de quotité d'impôt communal ni changement au niveau des taxes à l'exception de celle d'utilisation pour les eaux usées qui passe de Fr. 2.20 à Fr. 2.50 /m³ d'eau.

Comme déjà évoqué lors des assemblées communales précédentes, M. le Maire rappelle la nouvelle loi sur les eaux qui impose aux collectivités un certain taux de couverture (60 % même si le 100 % est recherché) du coût de remplacement des conduites. En d'autres termes, il s'agit pour le conseil communal de créer des fonds suffisamment importants de manière à assurer en permanence le renouvellement des équipements (réseau). L'eau et les eaux usées sont concernées. Bien que la volonté de la nouvelle loi soit tout à fait louable cela se traduit par une forte augmentation du prix de l'eau. L'augmentation de ce prix varie d'une commune à l'autre en fonction des fonds à disposition à ce jour. Le conseil a retenu le principe d'une hausse progressive de sorte à « digérer » le mieux possible cette pénible réalité pour les foyers et entreprises.

M. Didier Jolissaint rappelle à l'assemblée que les communes ont 3 années pour parvenir à l'objectif. La fixation du prix de l'eau pour les prochaines étapes reste à calculer précisément. A noter que le mode de calcul va lui aussi être modifié prochainement et sera soumis à l'assemblée communale. La particularité de l'assujettissement des agriculteurs y sera probablement insérée. Il parle ici de l'eau consommée par le bétail des agriculteurs reconnus, volume qui n'est pas traité par la STEP. La chambre d'agriculture reste attentive sur le sujet.

M. Didier Jolissaint relève que concernant les amortissements, c'est un montant global de Fr. 525'350.-- que le conseil prévoit ce qui représente un taux moyen de 3.52 % donc supérieur au taux linéaire de 2 % généralement admis par le service des communes.

Il informe ensuite l'assemblée que les indemnités des membres du conseil communal de la législature 2018 – 2022 ont été majorées de Fr. 2'000.-- par année par personne soit Fr. 5'000.-- par conseiller par année et Fr. 20'000.-- pour la mairie. Ces montants s'accordent plutôt bien avec ceux des autres communes de la taille de Courgenay même s'il est vrai que des disparités subsistent et devraient s'amenuiser à court terme où cela n'a pas été encore ajusté.

Quant aux membres des commissions communales, M. le Maire relève que les jetons de présence passeront de Fr. 25.-- à Fr. 30.-- par séance. En plus de ces montants, chaque secrétaire des commissions touchera un montant de Fr. 20.-- / PV ce qui n'était pas le cas actuellement.

M. Didier Jolissaint relève également le coût important de l'informatique et la téléphonie. Les améliorations techniques, le rythme fulgurant de l'évolution, l'apparition en force de la digitalisation, les contraintes légales font que le montant de Fr. 75'000.-- est réservé pour l'exercice 2018. Pour 2017 il était question d'un montant proche de Fr. 60'000.--.

Pour le reste du budget 2018 M. Didier Jolissaint relève :

- le niveau historiquement bas du taux d'intérêt qui continue de soulager le compte de fonctionnement
- côté impôts et malgré ce qui a été annoncé en 2017 la courbe des rentrées tant pour les personnes physiques que les personnes morales devrait repartir à la hausse
- concernant les services communaux, M. le Maire informe l'assemblée que le service des déchets passe de peu sous la barre de l'équilibre financier. Bien des changements pourraient intervenir pendant la prochaine législature dans ce domaine. Exercice pas facile également pour le service des forêts de trouver des solutions assurant des résultats positifs réguliers.

Pour conclure, il informe l'assemblée que la commission des finances et le conseil communal proposent à l'assemblée d'accepter le budget 2018.

Il profite de remercier ses collègues du conseil et de la commission pour leur soutien et leur participation active ainsi que Mme Dargier pour son très bon travail dans l'élaboration de ce budget.

M. le Président demande à l'assemblée communale si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou souhaite que l'entrée en matière soit formellement acceptée par décompte des voix ce qui n'est pas le cas.

M. le Président informe l'assemblée que le budget sera présenté chapitre par chapitre avec ouverture de la discussion puis une discussion finale et ensuite l'acceptation du budget dans son intégralité.

Mme Dargier présente le rapport préliminaire dans son ensemble. Pas de question au niveau du rapport préliminaire. Elle passe ensuite à la présentation du budget chapitre par chapitre.

01 – Autorités, administration générale

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte :

M. Yves Gigon propose une réduction de moitié de l'augmentation de l'indemnité souhaitée par le conseil communal et, en contrepartie, en guise de soutien, d'offrir la gratuité de la halle de gymnastique aux sociétés locales du village, une fois par année. De plus, une augmentation du budget de la fête du village est aussi suggérée par M. Gigon. Ce dernier ne remet cependant pas en question le travail de chaque membre du conseil.

M. Didier Jolissaint, maire de la commune rétorque d'emblée que la gratuité de la halle n'est pas du tout à lier à la charge induite par les indemnités des membres de l'exécutif. Une telle décision peut être prise totalement séparément et le conseil s'y penchera lors de la prochaine législature. S'agissant des augmentations des élus, le maire transmet à l'assemblée les arguments prônant en faveur de la proposition du conseil communal.

M. Didier Jolissaint relève que l'augmentation proposée pour les commissaires est minime puisque le jetons de présence par séance augmente de Fr. 5.--. L'augmentation proposée pour le conseil communal semble justifiée au vu de ce qui se pratique dans les autres communes de même taille que Courgenay. Certes Courgenay se trouve dans le haut du premier tiers du classement mais il rappelle que Courgenay est le plus grand village d'Ajoie et le travail pour les conseillers est plus important.

Pour terminer il rappelle à M. Yves Gigon qu'il a soumis la même demande à la commission des finances et demande de différer cette augmentation à l'année prochaine en laissant ainsi les nouveaux élus décider de leur augmentation ou non. La commission a été partagée soit 2 contre 2 compte tenu qu'un membre était excusé. Le conseil communal a été informé de cet état de fait et a décidé à l'unanimité de porter cette augmentation au budget 2018. M. Jolissaint relève également que le conseil communal actuel a jugé qu'il n'était pas opportun de laisser les nouveaux élus demander eux-mêmes une augmentation des indemnités.

M. Yves Gigon relève qu'il n'a pas pu répondre à la décision du conseil compte tenu que la commission des finances ne s'est plus réunie. Mme Véronique Metafuni relève qu'un courriel a été envoyé à tous les membres de la commission des finances indiquant la prise de position du conseil sur chaque proposition de ladite commission. Aucun retour n'a été donné au courriel.

M. le Président propose à l'assemblée de voter sur l'entrée en matière ou non sur la proposition de M. Yves Gigon. De plus et compte tenu qu'il est délicat de faire voter des compensations de poste ceci sans en connaître les conséquences exactes le vote portera uniquement sur la première partie de la proposition soit la diminution de moitié de l'augmentation des indemnités du conseil communal.

✚ M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'entrée en matière sur la proposition de M. Yves Gigon soit de diminuer de moitié l'augmentation des indemnités du conseil communal :

✚ Résultat : oui : 2 – non : 33 – abstention : 10

Au terme du vote, M. le Président redonne la parole à Mme Dargier pour continuer la présentation du budget.

02 – Travaux publics

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

03 – Affaires juridiques, police, militaires et PCi

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

05 – Instruction, formation, culture et sport

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

06 – Aide sociale et santé publique

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

07 – Economie publique

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

08 – Finances

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

09 – Impositions

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

10 – Services communaux

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent.

Au terme de la présentation Mme Dargier rappelle que le budget 2018 boucle avec un bénéfice de Fr. 11'651.95. La discussion est ouverte :

M. Yves Gigon relève que compte tenu que sa proposition n'a pas été acceptée il ne souhaite pas proposer de revoir les postes liés à la location de la halle et à l'organisation de la fête du village.

Mme Nicole Mamie demande pourquoi le budget ne comprend pas de chapitre n° 4. Mme Laure Dargier relève que ce chapitre n'existe plus ; il s'agissait du chapitre lié à l'hygiène publique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président demande à l'assemblée communale :

✚ Acceptez-vous le budget 2018 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales

✚ Résultat : oui : 44 - non : 0 - abstention : 1

M. le Président remercie l'assemblée ainsi que la caissière.

3. Prendre connaissance du projet de place de jeux au Patet, accepter le crédit y relatif de Fr. 80'000.— à déduire la subvention de la LORO et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation

M. le Président donne la parole à M. Albert Breton conseiller en charge du dossier pour l'entrée en matière. M. Albert Breton relève que la place de jeux actuelle n'est plus aux normes BPA et est en très mauvais état. Il relève que cette place de jeux est utilisée aussi bien par les enfants de l'école que par ceux de la garderie et du village. Aussi, le conseil communal propose à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière.

M. le Président demande à l'assemblée communale si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou souhaite que l'entrée en matière soit formellement acceptée par décompte des voix ce qui n'est pas le cas.

Il cède à nouveau la parole à M. Albert Breton pour la présentation de l'objet.

M. Albert Breton présente les plans de la future place de jeux qui comprendra diverses installations telles que balançoires, carrousel, passerelle, ... Une place pique-nique agrémentera la place ainsi que quelques arbres. La place entière sera construite sur un sol de dalles en mousse.

Au terme de la présentation, M. Albert Breton informe l'assemblée que le conseil communal recommande l'acceptation du crédit de Fr. 80'000.-- lié à ladite place de jeux.

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour la présentation de la partie financière de l'objet.

M. le Maire informe l'assemblée que le devis se monte à Fr. 78'500.—. Des promesses de dons de Fr. 20'000.-- de la LORO ainsi que Fr. 2'300.-- par Pro Juventute sont garanties. Le solde de Fr. 56'200.-- restera à charge de la commune, solde qui pourrait être financé par les liquidités dans la mesure du possible faute de quoi le conseil communal aura recours à l'emprunt. Dans ce cas les charges moyennes sur 10 ans de fonctionnement se monteraient à Fr. 6'240.— par année.

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que la subvention de la LORO pourrait être plus importante car elle a été déterminée sur un premier projet moins coûteux. Le conseil communal a informé la LORO de la modification du projet.

La discussion est ouverte et non demandée. M. le Président passe donc au vote en demandant à l'assemblée communale :

✚ Acceptez-vous le projet de place de jeux au Patet ainsi que le crédit y relatif de Fr. 80'000.— à déduire la subvention de la LORO et donnez-vous compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation ?

✚ Résultat : oui 45 - sans avis contraire ni abstention donc à l'unanimité

4. Prendre connaissance du projet d'installation de 3 candélabres à la rue du 23-Juin, accepter le crédit y relatif de Fr. 25'000.-- et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation

M. le Président donne la parole à M. Raphaël Rebetez, conseiller en charge du dossier.

M. Raphaël Rebetez informe l'assemblée que le conseil communal soumet un projet d'extension de l'éclairage public de la Rue du 23-Juin qui comporte l'installation de 3 luminaires en prolongation de l'éclairage existant ceci afin de sécuriser le solde de la zone à bâtir comprenant des maisons d'habitation.

M. le Président demande à l'assemblée communale si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou souhaite que l'entrée en matière soit formellement acceptée par décompte des voix ce qui n'est pas le cas.

M. le Président donne à nouveau la parole à M. Raphaël Rebetez pour la présentation de l'objet qui relève que ce dernier comprend l'implantation de 3 luminaires équipés de radars sensibles au trafic sur des mâts de 5m idem à ceux installés dans la rue.

M. Rebetez donne une explication concernant les radars sensibles qui régulent le fonctionnement du luminaire sur la base du mouvement dans la rue. Le luminaire est quasi éteint s'il n'y a pas de mouvement dans la rue et dès que celui-ci détecte quelque chose, le luminaire accentue son intensité.

Le projet comprend également la pose de tuyaux nécessaires au raccordement des luminaires ainsi que la construction de 3 socles.

Il remercie l'assemblée de son attention et reste à disposition pour toute question.

M. le Président passe la parole à M. Didier Jolissaint pour la partie financière.

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le devis se monte à Fr. 20'783.--. Toutefois et par expérience dans ce genre de chantier, le conseil a préféré avoir une petite marge en cas de surprise au cours des travaux. Il relève également que dans la mesure du possible les travaux seront payés par les liquidités. Toutefois et si le conseil devait avoir recours à l'emprunt, il informe l'assemblée communale que la charge moyenne annuelle sur 10 ans se monte à Fr. 2'330.-- pour le compte de fonctionnement.

Au terme de la présentation, M. le Président ouvre la discussion :

M. André Berberat demande l'emplacement exact du premier candélabre. M. Raphaël Rebetz remontre au beamer le plan exact et situe les 3 luminaires. M. André Berberat est satisfait.

La parole n'étant plus demandée M. le Président passe au vote et demande à l'assemblée communale :

✚ **Acceptez-vous le projet d'installation de 3 candélabres à la rue du 23-Juin et le crédit y relatif de Fr. 25'000.-- et donnez-vous compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation**

✚ **Résultat : oui : 44 – non : 0 – abstention : 1**

5. Divers

M. le Président donne la parole à M. le Maire Didier Jolissaint. Ce dernier, au vu de la fin de la première législature de 5 années remercie ses collègues du conseil communal et les membres des commissions et des délégations pour la bonne gestion des affaires communales. Il rappelle les affaires les plus importantes gérées au cours de ces 5 années :

- Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école du Patet
- Réfection partielle de l'électricité de la mairie (mise en conformité)
- Construction de la crèche CAP'E – création de l'UAPE à Cornol
- Eclairage du terrain du FCC
- Changement des luminaires d'une bonne partie du village (LED)
- Réfections complètes des places de jeux
- Aménagements de berges de ruisseaux – lutte contre les crues
- Réfection de dessertes forestières (Sur Moron et Essert Varé)
- Création de réserves forestières
- Réfections conséquentes des canalisations dans certains quartiers (conduite d'eau Général Comman, collecteur l'Armeratte)
- Réfection de routes communales (Champs Montants, La Neuve-Vie)
- Nouvelle route d'accès à la nouvelle garderie
- Réfection du Bourg
- Equipement de parcelles communales
- Achat de véhicules (SIS, tondeuse terrain, tracteur voirie + équipement tel que débroussailleuse)
- Révision ou création de certains règlements communaux (Statut du personnel, police, émoluments, impôts, Agence AVS, construction)
- Introduction de la révision du PAL, participation au PDR (plan directeur régional)
- Contribution au projet d'extension de la SEDRAC
- Cession de la part communale de la patinoire au SIDP
- Engagement de 4 apprentis dont un à la voirie pour la première fois
- Engagement de deux personnes pour remplacer le départ en retraite et en maladie de 2 employés

Il tient également à remercier la commission culturelle et sociale pour l'organisation du calendrier de l'Avent qui permet à la population de partager des moments de convivialité.

